gence; le choix et l'ornementation de la Chapelle de l'Ecole normale pour la messe solennelle que nous avons eue ce matin et le choix du Prélat qui nous a fait l'honneur de la célébrer pontificalement et du célèbre prédicateur qui nous a donné le sermon de circonstance avec l'éloquence brûlante qu'on lui connaît; le choix de l'Union musicale, du Septuor Haydn, de l'Union chorale Palestrina, ces trois corps d'artistes distingués, le concours de Mlle Robitaille, et, entre autres le chant si mélodieux de notre cantatrice québecquoise, Madame Samson que tout Québec a déjà si souvent acclamée; la présence de nos Princes de l'Eglise, des membres du clergé, de quelques ministres du Gouvernement, de notre si digne et si dévoué Surintendant de l'Education, l'Hon. M. Gédéon Ouimet, à la messe, ce matin, et qui a été empêché par une indisposition d'assister à la séance de ce soir, d'un grand nombre des sommités de cette ville et d'autres amis de l'Ecole normale, tout cela, MM. les Membres du Comité d'organisation, c'est votre œuvre, c'est le résultat de vos délibérations.

Mais disons ensemble, et proclamons-le bien haut, que l'âme de la partie musicale, instrumentale et vocale que nous avons eue dans nos deux magnifiques séances, à été M. Gustave Gagnon, organiste très distingué de la Basilique de Québec, et professeur d'orgue et de chant à l'Ecole normale, où ses leçons sont si grandement appréciées.

Merci donc à vous tous, MM. les Membres du Comité d'organisation, MM. les Membres de l'Association des Instituteurs, merci, merci.

Discours de M. C. J. Magnan

Monseigneur le Coadjuteur,
Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

Dans les fêtes de famille, il est d'usage de rappeler les jours qui sont déjà loin, de parler du présent et de songer à l'avenir. On compare la situation à celle d'autrefois: on étudie les moyens propres à améliorer la condition faite à chacun des enfants.

Aujourd'hui, la famille enseignante se réjouit sous les regards bienveillants de personnages aussi éminents que dévoués à la première et la plus importante de toutes les causes: l'enseignement de la jeunesse.

Comptant sur votre indulgence, Messeigneurs et Messieurs, je parcourrai rapidement les annales pédagogiques de notre province, je comparerai l'état de chose actuel à celui d'il y a cinquante ans et je dirai un mot de ce qui reste à faire pour améliorer sûrement notre système d'instruction primaire.

Il y a cinquante ans

La première loi sérieuse en matière d'éducation, sous la domination anglaise, fut faite en 1841 par le parlement du Canada-Uni. Bien qu'imparfaite, cette législation laissait loin derrière elles les tentatives d'organisation scolaire de 1789 et de 1801 qui, devant dans l'esprit de leurs auteurs anglifier et protestantiser les Canadiens, n'eurent cependant aucune conséquence durable, grâce à la vigilance éclairée de notre clergé et à l'énergie de nos pères. L'établissement des écoles de Fabriques en 1824 fut cependant une amélioration assez considérable, et l'octroi de $8,000 voté en 1829, pour la construction de maisons d'écoles, était un pas dans la bonne voie. En 1840, il y avait 1569 écoles dans le Bas-Canada.

Les troubles de 37-38 et les répressions auxquelles ils donnèrent occasion étaient loin d'être de nature à inspirer au peuple de la confiance en ses gouvernants. C'est ce qui explique l'opposition presqu'universelle faite à la loi de 1841, qui imposait une taxe directe pour le maintien des écoles, et obligeait les commissaires à faire rapport au conseil de district nommé par la Couronne. Les commissions scolaires étaient donc essentiellement dépendantes. L'impopularité des conseils de district rejaillit sur la loi d'éducation et en 1845, le gouvernement céda aux réclamations populaires. Cependant les résultats de cette reculade ne répondirent pas à l'attente et en 1846 on rétablissait la cotisation obligatoire et les principales dispositions de cette loi de 1846 subsistent encore aujourd'hui en dépit d'une opposition aussi injuste qu'acharnée. C'est à ce moment que s'ouvre la véritable carrière du docteur Meilleur, nommé premier surintendant de l'Instruction publique en 1842. Le zèle et le dévouement de cette homme de bien fut énergiquement